

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 91 (1962)

Heft: 9

Rubrik: La retraite de M. Léon Monney

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† M. Charles Bertschy

Le 11 juin dernier est décédé M. Charles Bertschy, instituteur retraité. Né le 9 septembre 1888, M. Bertschy avait commencé sa carrière à Charmey, le 1^{er} novembre 1906, soit à l'âge de 18 ans. Ce fut son seul poste qu'il quitta pour prendre sa retraite le 1^{er} novembre 1943, après 37 ans de service. La stabilité dans l'exercice d'une fonction est la meilleure preuve de la valeur du travail accompli et le plus éloquent des commentaires.

A part ses fonctions d'instituteur, M. Bertschy prit une part active à la vie du village qu'il servait et remplit diverses charges publiques. C'est ainsi qu'il fut, depuis 1922 jusqu'à sa mort, soit pendant 40 ans, l'un des principaux administrateurs de la Caisse de crédit mutuel de Charmey dont il était le caissier. Il fut aussi, plus d'une fois, par intérim, secrétaire communal. Les sociétés locales de chant et de musique, dont il était membre d'honneur, trouvèrent aussi en lui un appui dévoué.

Avec M. Bertschy disparaît un de ces instituteurs qui s'intéressent à toute la vie sociale du village où ils travaillent et qui conçoivent leur rôle d'éducateur dans sa plénitude, et non seulement sous son aspect strictement scolaire et fonctionnariste. C'est à leur honneur et à celui des communes qui savent les adopter comme l'un des leurs.

M. B.

La retraite de M. Léon Monney

Le corps enseignant a appris, avec autant de regret que de surprise, la retraite de M. Léon Monney, secrétaire à la Direction de l'Instruction publique ; avec surprise, car M. Monney avait conservé l'allure de sa jeunesse et avec regret, car il a exercé ses fonctions à la satisfaction générale.

Sorti de l'Ecole normale d'Hauterive en 1918, M. Monney assumait, dès le 1^{er} janvier 1949, après une carrière pédagogique déjà longue, le mandat de secrétaire à la Section de l'Enseignement primaire de la Direction de l'Instruction publique. Cette charge est importante et délicate. Il y faut un homme qui possède à la fois la connaissance de tous les problèmes scolaires, et qui soit connu et agréé par le corps enseignant, pour être apte à exercer sur lui l'ascendant indispensable à la bonne marche de toute fonction publique.

M. Monney possédait ces qualités. Ayant derrière lui une solide expérience de l'enseignement à tous les degrés, même des écoles spéciales qu'il dirigea avec succès au début de sa carrière, il pouvait parler en connaissance de cause. Puis, avant son accession au Secrétariat de l'Instruction publique, il était aimé et estimé de ses collègues.

Il faut encore dans une charge publique la conscience, avec la diplomatie et le bon sens. Les condisciples de M. Monney à l'Ecole normale s'accordaient à

trouver en lui la sûreté de jugement, le sens de la réalité et de la mesure, la bonté de cœur, en un mot une maturité précoce qui ne s'acquiert d'ordinaire qu'au contact des difficultés de la vie. Ces précieuses qualités se sont encore approfondies avec l'âge et M. Monney a su les mettre au service de l'école primaire de son canton. Dans son dicastère, tout en respectant la loi, il savait en éliminer les conceptions littérales et rigides qui font les mécontents et les aigris pour en appliquer surtout l'esprit qui vivifie et fait trouver les solutions efficaces, apaisantes et encourageantes.

Avec une modestie exemplaire, antithèse de sa haute taille, dans le silence qui marque le vrai mérite, il a accompli sa tâche pour le plus grand bien de l'école et du corps enseignant. Aussi mérite-t-il de profonds et sincères remerciements.

Ses anciens collègues dont il est resté l'ami, en particulier les condisciples de sa classe à l'Ecole normale, lui adressent leurs vœux chaleureux, selon la formule usée mais toujours réaliste, d'une longue et paisible retraite.

M. B.

Le meilleur jour de congé hebdomadaire

Le choix du jeudi comme jour de congé hebdomadaire répond, de toute évidence, au souci de couper en deux phases aussi équivalentes que possible la semaine des écoliers. Il est traditionnel dans notre canton, comme il l'est en France. Genève l'a conservé, en y ajoutant le samedi après midi. Les Vaudois ont opté pour deux après-midis, le mercredi et le samedi. Nous avons signalé récemment (B. P. du 15 mai, p. 189) l'introduction de la semaine de cinq jours pour les écoliers de la commune de Couvet.

La question du jour le plus opportun pour l'entr'acte hebdomadaire se pose également chez nous dans certaines communes, sous la pression de quelques parents. Ce fut le cas à Romont, où la Commission scolaire a entrepris de sonder l'opinion publique par une enquête auprès des parents, le 1^{er} mai dernier. Nous pensons intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux les résultats de cette consultation.

Les 464 opinions émises se répartissent ainsi :

1. Pour le jeudi entier (<i>statu quo</i>)	172
2. Pour le jeudi matin et le samedi après midi (suggestion de la Commission)	165
3. Pour le samedi entier	80
4. Pour l'après-midi de jeudi et samedi	27
5. Pour l'après-midi de mercredi et samedi	11
6. Pour jeudi entier et samedi après midi	8
7. Pour jeudi après midi et samedi matin	1
	464